

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2022

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Louis SALLES.

Absent excusé : Victor COLAS

SIVOM

Monsieur le Maire présente la convention de prestation de services concernant l'entretien des poteaux incendie. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide de confier au SIVOM l'entretien, la pose et dépose, la réparation et le remplacement des poteaux d'incendie sur le territoire de la commune.

Nouveaux statuts SIVOM :

Monsieur le Maire présente le projet de nouveaux statuts du SIVOM.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les nouveaux statuts du SIVOM intégrant la compétence optionnelle « réalisation et exploitation de l'assainissement collectif ».

Le conseil municipal autorise le SIVOM à effectuer une étude sur le coût financier de chaque foyer raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Communauté des communes Pays de Lapalisse

Le conseil municipal valide l'avenant n°21 du rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes « Pays de Lapalisse ».

Investissements 2022

Le conseil municipal valide les projets d'investissements pour l'année 2022., sous réserve que ceux-ci puissent prétendre aux dispositifs de subventions.

- Création d'une maison d'assistante maternelle et d'un gîte.
- Création d'une aire de jeux réservée pour la MAM et d'une aire de loisirs publique.
- Rénovation du logement situé au-dessus de la mairie afin de le proposer à la location.
- Groupe scolaire : clôture pour sécurisation de la cour, remplacement des fenêtres et volets de la cantine scolaire, remplacement de la porte de garage du sous-sol et remplacement de la porte et de la fenêtre des sanitaires.
- Bâtiment communal-restaurant : rénovation du sol

Le conseil municipal aurait souhaité déposer un dossier de demande de subvention concernant la réfection du chemin de Gagot et du chemin de la Carrière et pour création de trottoirs au lotissement, mais ne pouvant prétendre à une subvention en 2022, ce dossier devra être reporté.

Voirie

- Chemin des Corres : un dossier de voirie communautaire complètera la réfection de cette voie.
- Le conseil municipal a longuement échangé sur les dégradations et difficultés de circulation occasionnées par un utilisateur peu scrupuleux et occasionnant des nuisances répétitives sur la voirie en limite de la commune de Isserpent et de Le Breuil, secteur de l'Hérault. Monsieur le Maire se propose de rencontrer le Maire de la commune de le Breuil pour trouver une issue à ce problème.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent technique est en arrêt de travail suite à un accident de la vie privée. Monsieur le Maire a recruté un agent de remplacement 2 jours par semaine pour pallier aux travaux les plus urgents jusqu'au retour de l'agent communal.
- Elagage : validation du devis de l'entreprise TREUILLET pour l'élagage des arbres parking école, lotissement et centre bourg. Montant du devis : 3 016.80 € TTC.
- Festival des Monts de la Madeleine : une représentation aura lieu à l'espace De FROMENT le mardi 2 août 2022. La commune a décidé d'octroyer une subvention de 250 € à l'association des Monts de la Madeleine.
- Détérioration d'une borne incendie lieu-dit « Genête ». Prise en charge de la réparation par l'entreprise KEOLIS.

La commission gestion de l'espace culturel va proposer aux diverses associations utilisatrices de la salle polyvalente un forfait pour charges de fonctionnement.